



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 10ème législature

### Lutte contre l'exclusion

Question écrite n° 39788

#### Texte de la question

M. Christian Vanneste demande à M. le secrétaire d'Etat à l'action humanitaire d'urgence s'il a l'intention de créer une mission nationale permanente d'observation de l'exclusion, de la pauvreté et des politiques d'insertion et de favoriser à l'échelon régional et départemental l'instauration de missions régionales et départementales. Il serait en effet utile de développer l'évaluation et l'observation des dispositifs publics ayant une incidence sur la lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

#### Texte de la réponse

L'avant-projet de loi de renforcement de la cohésion sociale qui vient d'être transmis pour avis au Conseil économique et social vise à donner une plus grande unité, une plus grande cohérence et une plus grande simplicité aux politiques locales d'insertion et de lutte contre l'exclusion, à travers l'unification de nombreuses institutions et une meilleure coordination de tous les financements. Au plan national, un observatoire de la pauvreté et de l'exclusion sociale permettra une approche globale et permanente. Le développement des phénomènes de pauvreté et d'exclusion sociale rend nécessaire de mieux comprendre la complexité des processus qui y conduisent et les facteurs qui peuvent jouer sur la maîtrise du problème. Dans le même temps, les politiques menées pour lutter contre l'exclusion se caractérisent par un fort éclatement entre de nombreux domaines d'intervention et une grande diversité de publics qui rend difficile leur évaluation. L'information disponible est-elle aussi éclatée entre de nombreux producteurs et angles d'approches et il n'existe pas de synthèse régulière permettant d'apprécier le phénomène et son évolution. De 1989 à 1992, l'évaluation du RMI prévue par la loi a permis le développement de travaux d'études et de recherche sur la pauvreté. Mais cet effort de reconnaissance et d'évaluation ne s'est guère prolongé au-delà de 1992. Même si on compte quelques programmes de recherche comme celui du plan urbain sur « les sans-domicile fixe dans l'espace public » et quelques évaluations nationales comme celle menée par le Conseil économique et social sur l'impact des politiques sur la grande pauvreté, l'investissement semble globalement bien moindre, et surtout moins continu et moins coordonné. C'est pourquoi l'avant-projet de loi prévoit la création auprès du Premier ministre d'un observatoire de la pauvreté et de l'exclusion sociale chargé de rassembler, analyser et diffuser les informations et données relatives aux situations de pauvreté, de précarité et d'exclusion sociale ainsi qu'aux politiques menées dans ce domaine. La création de cet observatoire souligne le caractère transversal et interministeriel de la lutte contre l'exclusion. Le rôle du Conseil national de lutte contre l'exclusion s'en trouvera renforcé. La proposition signalée par l'honorable parlementaire préconisant, avant toute mesure législative, réglementaire ou administrative d'en mesurer l'impact social par une étude des effets produits sur les populations en difficulté est bien connue des services du secrétariat d'Etat à l'action humanitaire d'urgence. Depuis plusieurs années, de nombreuses organisations et des chercheurs, tant au niveau national qu'europeen, ont suggéré d'étendre au champ social la procédure des études d'impact sur l'environnement, obligatoires dans tous les travaux concernant l'aménagement de l'espace. Cette transposition dans un domaine aussi complexe et sensible que celui de la politique sociale soulève de nombreux problèmes, aussi bien méthodologiques que pratiques, qui n'ont pas trouvé de solution à ce jour. Néanmoins, une circulaire du Premier ministre en date du 26 juillet 1995 a

decide d'experimenter, a partir du 1er janvier 1996, une veritable etude d'impact accompagnant les projets de loi et les principaux projets de decret. L'etude doit comporter une analyse precise des avantages attendus, avec une attention particuliere portee a ses incidences sur l'emploi.

## Données clés

**Auteur :** [M. Vanneste Christian](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 39788

**Rubrique :** Politique sociale

**Ministère interrogé :** action humanitaire d'urgence

**Ministère attributaire :** action humanitaire d'urgence

## Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 10 juin 1996, page 3052

**Réponse publiée le :** 11 novembre 1996, page 5892